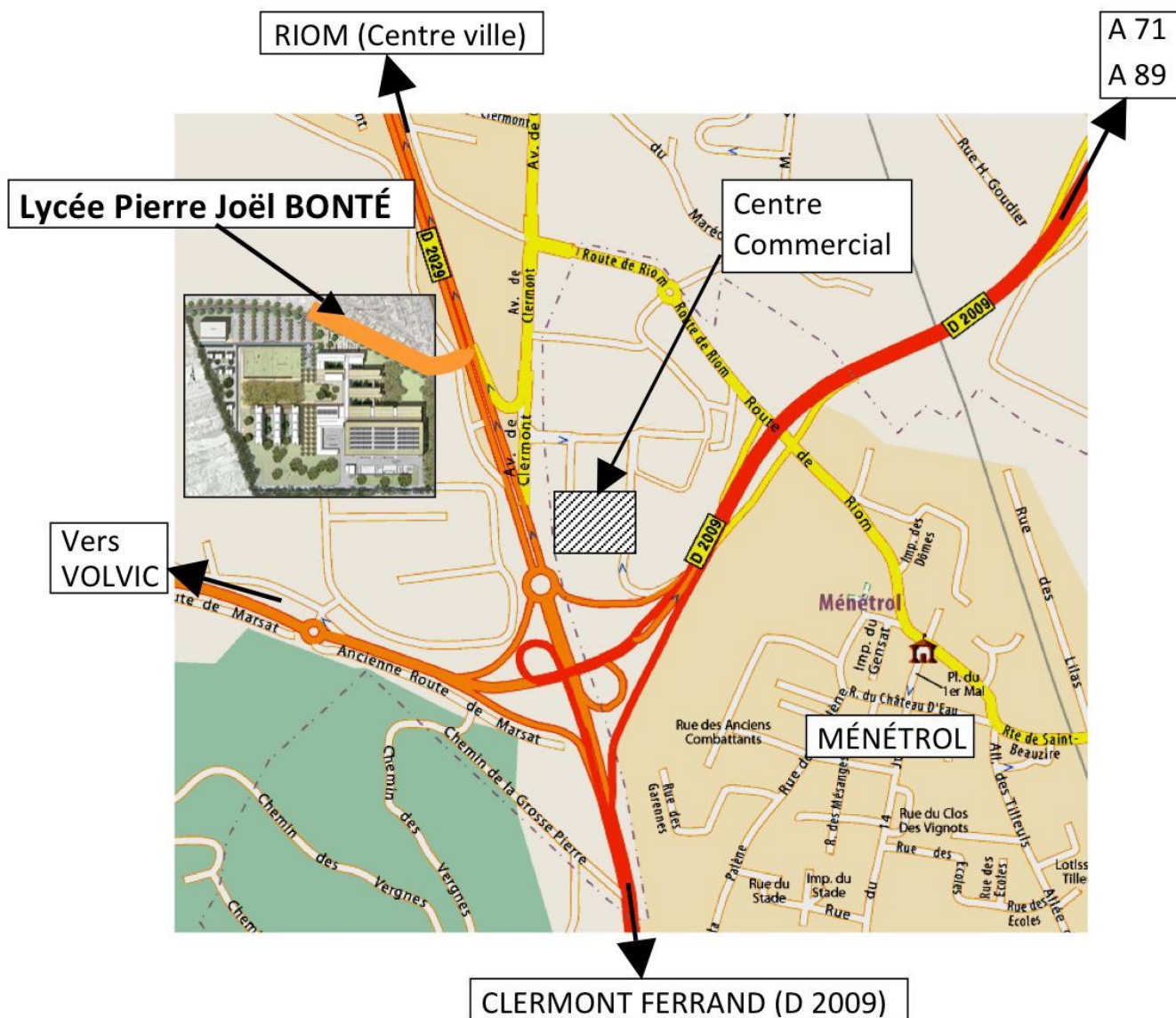


Situation et accès



LYCÉE Pierre-Joël BONTÉ

2 avenue Averroès

63201 RIOM CEDEX

Téléphone : 04 73 671 671

Télécopie : 04 73 671 672

Courriel : 0631985R@ac-clermont.fr

Site Internet : <http://www.lyc-pierre-joel-bonte.ac-clermont.fr/>



Section
européenne
ANGLAIS

Section
sportive
ESCALADE

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT

OPTION B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE

(BAC PRO TEBAA)

Domaines d'intervention

Le titulaire du bac pro TEBAA est amené à exercer des activités principalement dans les cabinets d'architecture :

- Travaux d'architecture (relevés, travaux graphiques en CAO/DAO, réalisation de maquettes et de perspectives)
- Etudes techniques et administratives (constitution de dossiers, quantification, estimation d'un projet)
- Suivi de travaux (maîtrise d'œuvre, coordination de chantier)

Conditions d'admission

Cette formation d'une durée de trois ans est accessible aux élèves issus de 3^{ème} collège.

Débouchés

A l'issue de sa formation, le diplômé exerce ses activités en priorité dans les cabinets d'architecture en tant que dessinateur.

Il peut être également employé dans les collectivités territoriales, auprès des donneurs d'ordres institutionnels, des architectes d'intérieur.

Poursuites d'études

Le Bac Pro TEBAA a pour premier objectif l'insertion professionnelle qui permet l'entrée dans la vie active.

Cependant, avec un très bon dossier et une réelle motivation, une poursuite d'études est envisageable en :

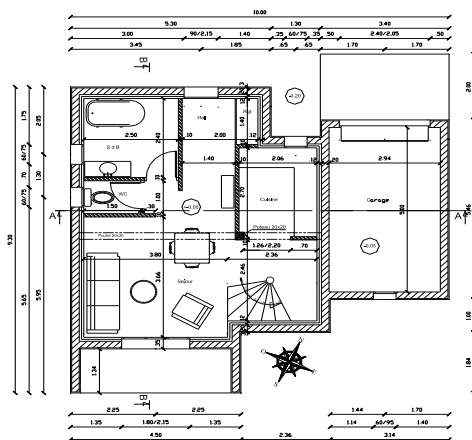
- BTS étude et économie de la construction
- BTS bâtiment

Proposé au **Lycée Pierre-Joël Bonté**

Contenu de la formation

- **Phase d'avant-projet :**

- Réalisation de dessins assistés par ordinateur (DAO) : avant-projet, permis de construire, relevés et dessins d'état des lieux d'ouvrages
- Connaissance des matériaux et des techniques de construction
- Quantification et estimation d'ouvrages
- Constitution des dossiers de permis de construire
- Connaissances normatives (accessibilité, thermique, acoustique, incendie)
- Histoire de l'architecture



- **Phase projet :**

- Réalisation de dessins et de Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE), de détails techniques
- Traduction graphique d'un planning
- Contrôle et analyse des offres d'entreprises

- **Phase réalisation :**

- Mise à jour de documents graphiques et de plannings de travaux
- Participation aux réunions de chantier, pointage de l'avancement des travaux, décodage et élaboration de compte rendu de chantier
- Contrôle des situations de travaux



Formation en entreprise

Des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) d'une durée totale de 22 semaines, réparties en stage de 6 à 8 semaines chacun, sont réalisées au cours des 3 années de formation.

Elles donnent lieu à une épreuve d'évaluation de mise en œuvre, à la rédaction d'un rapport d'activités et à une soutenance orale qui font partie intégrante des épreuves d'examen.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SECONDE

PREMIÈRE

TERMINALE

volume
annuel

volume
annuel

volume
annuel

TOTAL
sur 3 ans

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	450 h	420 h	390 h
...dont enseignements professionnels et français en co-intervention	30 h	28 h	13 h
...dont enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	30 h	14 h	13 h
...dont réalisation de projet / chef d'œuvre	-	56 h	52 h

1260 h

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines
	de 140 h à 210 h	de 210 h à 280 h	280 h

de 630 h à 770 h

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	345 h	322 h	299 h
Français, histoire géographie et enseignement moral et civique	105 h	84 h	78 h
Mathématiques	45 h	56 h	39 h
Langue vivante A	60 h	56 h	52 h
Sciences ou langue vivante B (selon les spécialités)	30 h	28 h	39 h
Arts appliqués	30 h	28 h	26 h
EPS	75 h	70 h	65 h

966 h

CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET PRÉPARATION À L'ORIENTATION *	105 h	98 h	91 h **
---	-------	------	---------

294 h

TOTAL DES HEURES	de 1040 h à 1110 h	de 1050 h à 1120 h	1060 h
------------------	--------------------	--------------------	--------

de 3150 h à 3290 h